

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique (CFU). La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le CFU :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le trésorier.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	1 067 568.81 €
Dépenses de fonctionnement	914 509.02 €
Résultats de l'année 2025	153 059.79 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **247 801.58 €**. Cette hausse de 30 911.48 € par rapport à 2024 est liée à l'augmentation des coûts de l'eau et de l'énergie mais également à des travaux de plomberie et de chauffage dans les bâtiments communaux ou encore de mise en conformité électrique.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **309 772.56 €** pour l'année 2025. Elles étaient de 294 352,16 € en 2024 et de 253 875.41 € en 2023. Ces augmentations s'expliquent d'une part, par les revalorisations du point d'indice en lien avec les hausses du SMIC mais également par la hausse du taux de contribution à la CNRACL et d'autre part, par la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 178 567.29 €.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 13 134 € à :

65748 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	CFU 2025
Familles rurales	1 000,00 €
Association garderie périscolaire "Le Nid des Prés"	8 000,00 €
Groupement communal protection des cultures GDON	700,00 €
Association UNC	80,00 €
Association ADMR	1 584,00 €
Ligue contre le cancer	150,00 €
Association France Alzheimer 49	150,00 €
Les restaurants du Coeur	300,00 €
Loire Foot Alliance (LFA)	600,00 €
UNC	70,00 €
CCA	500,00 €
TOTAL	13 134,00 €

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 28 420.85 €. Elles étaient de 34 303.23 € en 2024.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement les titres annulés sur exercices antérieurs. Il s'agit essentiellement d'une régularisation de fermages pour un montant de 339.92 € en 2025.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
O11	Charges à caractère général	216 890,10 €	247 801,58 €	30 911,48 €
O12	Charges de personnel	294 352,16 €	309 772,56 €	15 420,40 €
O14	Atténuation de produits	78 372,52 €	98 199,35 €	19 826,83 €
65	Autres charges de gestion courante	202 245,73 €	178 567,29 €	- 23 678,44 €
66	Charges financières	34 303,23 €	28 420,85 €	- 5 882,38 €
Total des dépenses		826 163,74 €	862 761,63 €	36 597,89 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit des remboursements sur rémunération du personnel à la suite des arrêts maladies pour un montant de 4 096.98 €. Il était de 8897.06 € en 2024 et de 14 102.98 € en 2023.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De la restauration scolaire : 56 464.40 €
- De la subvention pour l'agence postale : 14 400 €
- De l'occupation du domaine public : 3 150.82 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 990 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 46.96 %

Taxe sur le foncier non bâti 39.34 %

Taxe d'habitation sur logements vacants : 13.07 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	481 237 €	510 113 €	509 385 €
Variation en pourcentage		+ 6 % / 2023	- 0.14 % / 2024
Variation en valeur		+ 28 876 € / 2023	-728 € / 2024

Le chapitre 73 regroupe également :

Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 35 280 €

Fonds départemental DMTO pour les communes de – de 5000 hab. : 42 157.09 €

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a diminué de 2 623.91 € en 2025. (308 078.32 € en 2025 contre 310 702.23 € en 2024).

Le chapitre 74 regroupe également le reversement du FCTVA, de la compensation due à l'exonération de la taxe foncière, de la dotation biodiversité et aménités rurales ainsi que pour cette année.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de 52 794.83 € contre 55 744.15 € en 2024 et 43 983.36 € en 2023. (Evolution due à l'augmentation de la location de la salle des Goganes depuis son référencement sur ABC salles).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 2 591.48 €. Il correspond à un trop perçu de Total Energies Electricités dû à la passation de marché avec Octopus Energies.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	Variation entre 2024 et 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	148 279,81 €	338 535,48 €	653 386,03 €	314 850,55 €
O13	Atténuation de charges	14 102,98 €	8 897,06 €	4 096,98 €	- 4 800,08 €
70	Produits des services	70 729,04 €	74 761,35 €	75 976,00 €	1 214,65 €
73	Impôts et taxes	551 195,75 €	591 506,38 €	586 988,09 €	- 4 518,29 €
74	Dotations et participations	310 305,06 €	310 702,23 €	308 078,32 €	- 2 623,91 €
75	Autres produits (dont loyers)	44 603,36 €	304 417,02 €	53 452,34 €	- 250 964,68 €
77	Produits exceptionnels	163,98 €	126 907,02 €	2 591,48 €	- 124 315,54 €

Les 304 417.02 € au CA 2024 s'expliquent par le leg de Mme Novel.

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	196 125.82 €
Dépenses d'investissement	- 332 019.19 €
RAR	- 13 807.40 €
Résultats de l'année 2024	- 149 700.77 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 151 171.20 € en 2025.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès du crédit agricole.

N°	REFERENCE	OBJET	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN	ORGANISME PRETEUR	CRD AU 31/12/24	CRD AU 31/12/25	MONTANT INITIAL	Taux	Capital	Intérêts	Annuités
E6	52350267	Espace des Goganes	15/02/2009	15/02/2028	CA Corporate Investissement Bank	237 870,00 €	183 280,00 €	800 000,00 €	4,65%	54 590,00 €	11 245,30 €	65 835,30 €
E9	89447199	Enfouissement réseaux	29/07/2013	29/10/2028	Crédit Agricole Maine et Anjou	48 915,46 €	36 686,66 €	189 546,66 €	2,74%	12 228,80 €	1 214,64 €	13 443,44 €
E10	31	Refinancement emprunts	08/04/2015	05/03/2025	Crédit Mutuel	5 988,14 €	2 999,84 €	111 289,30 €	1,57%	2 999,84 €	11,77 €	3 011,61 €
E12	74082180	Travaux de voirie	12/05/2011	10/05/2031	Crédit Agricole Maine et Anjou	214 188,32 €	185 210,09 €	500 000,00 €	4,57%	28 978,23 €	9 296,49 €	38 274,72 €
E13	13219	Financement des travaux	25/06/2013	25/09/2027	Crédit Agricole Maine et Anjou	83 435,13 €	56 588,51 €	350 000,00 €	3,64%	26 846,62 €	3 037,04 €	29 883,66 €
E14	4	Voie définitive	01/12/2014	15/09/2029	Crédit Agricole Maine et Anjou	128 446,84 €	102 919,13 €	350 000,00 €	3,04%	25 527,71 €	3 615,61 €	29 143,32 €
						718 843,89 €	567 684,23 €			151 171,20 €	28 420,85 €	179 592,05 €

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 567 684.23 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants : *remplacement de la chaudière au café et panier des prés, travaux de terrassement pour le parking du salon de coiffure, au cimetière et à l'école Boris Vian, rampe d'accès PMR à la mairie, travaux de remise en état du mur rue de la mairie. Travaux de réfection de la toiture et remplacement vitrage de l'école Boris Vian. Remplacement de la porte coupe-feu du local déchets de la salle « Les goganes ». Travaux de réfection du bureau en bas de la mairie. Clôtures et portillon de l'école Boris Vian et de la bibliothèque. Remplacement du mobilier de la cantine côté primaire. Travaux d'électricité et prise forain. Achat d'une tablette pour la mairie.*

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 196 125.82 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 12 352.51 €**
 - Du FCTVA pour 10 726.58 €
 - De la taxe d'aménagement pour 1 625.93 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 51 407.47 €

3. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

Epargne brute ou autofinancement : 153 059.79 €

Epargne brute ou CAF : 233 763.18 € (22.76%)

Epargne nette : 82 039.98 €

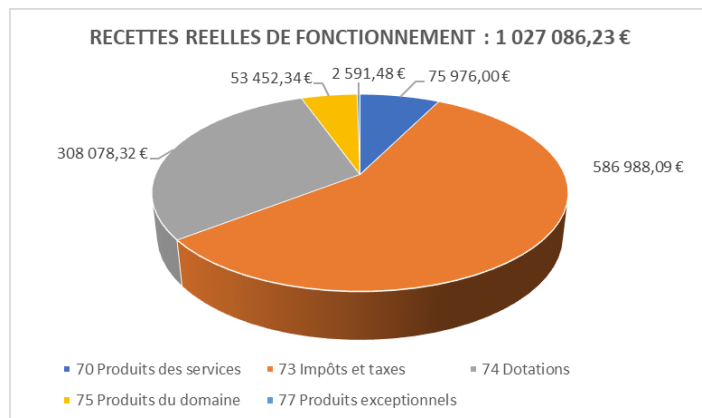
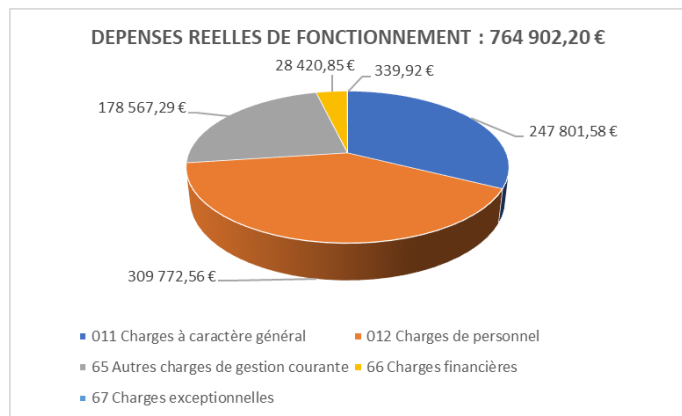
Charge de personnels sur dépenses de fonctionnement : 33.87 %

Capacité de désendettement : 2,43 ans

Repère :

Capacité de désendettement pour la même strate au niveau départemental : 2,5 ans

Capacité de désendettement pour la même strate au niveau national : 3 ans



Travaux d'investissement réalisés par secteur en 2025 pour un montant total de 51 992. 31 € répartis comme suit :

Mairie :	12 935.21 €
Cantine scolaire :	9 682.16 €
Ecole Boris Vian :	8 638.60 €
Bibliothèque :	1 748.72 €
Espace Les Goganes :	2 945.82 €

Cimetière :	1 987.76 €
Café et Paniers des Prés :	7 453.51 €
Parvis salon de coiffure :	2 458.28 €
Coffre chantier et prise forain :	4 142.25 €